



Bilan du plan de lutte



École : Joseph-François-Perrault

<p>Parmi ce qui a été accompli, de quoi êtes-vous le plus fiers? Quelle (s) réussite (s) devrait-on célébrer? Diffuser?</p>	<ul style="list-style-type: none">• Animation d'ateliers par les T.E.S. et les enseignants :<ul style="list-style-type: none">✓ Secondaire 1 : Atelier de sensibilisation sur les agressions verbales.✓ Secondaire 2 : Atelier de sensibilisation sur l'estime de soi• Plusieurs affiches magnifiques créées par les élèves et affichées dans les halls du 1^e cycle. Ces affiches seront conservées et exposées dans les autres halls l'an prochain.• Affiche dans les endroits stratégiques de l'école de la procédure de signalement.• En décembre 2018, une semaine de la gentillesse a été instaurée. Durant cette semaine, les élèves ont apporté des denrées non périssables pour des organismes communautaires.• Ateliers sur la cyber intimidation avec la policière sociocommunautaire en 2^e sec.
<p>Comment votre plan de lutte a-t-il contribué à faire de votre école un milieu sain et sécuritaire? À cette étape, êtes-vous déjà en mesure de rendre compte de premiers résultats observables? Voyez-vous déjà des impacts suite à vos efforts? Lesquels?</p>	<p>Selon le questionnaire sur l'environnement socioéducatif (mai 2017 – élèves du 1^e cycle), le milieu de vie de Joseph-François-Perrault est de façon générale sain. Il continue de l'être dans le quotidien. Les élèves ont apprécié les activités vécues en classe. Ils ont tendance à se référer plus facilement à l'éducateur spécialisé de leur niveau, en cas de besoin. Quant aux enseignants, de façon générale ils sont davantage sensibles à cette problématique.</p>
<p>Est-ce que votre plan de lutte vous a permis de sensibiliser et de rendre votre communauté éducative plus efficace en matière de prévention et de traitement de la violence (résolution des problèmes d'intimidation et de violence plus efficaces, récidives moins fréquentes, climat amélioré, etc.)?</p>	<p>OUI Plusieurs actions ont été posées cette année, afin de sensibiliser notre communauté éducative :</p> <ul style="list-style-type: none">✓ Sensibilisation auprès du personnel enseignant : Prévenir et intervenir, ensemble.✓ Communication auprès des enseignants par l'intermédiaire de l'info de la semaine✓ Présence des enseignants et des T.E.S aux pauses – surveillance active et intervention immédiate.✓ Tournée de foyers ponctuelle de la direction adjointe dans chaque groupe afin de rappeler les valeurs de l'école au point de vue intimidation.
<p>Quelle est votre cible chiffrée pour l'année 2020 ? Quels sont les moyens retenus pour atteindre cet objectif de résultat?</p>	<p>Poursuite de la cible suivante : Diminution de 5% des élèves du 1^{er} cycle qui se disent victimes d'agression verbale (insultes).</p> <ul style="list-style-type: none">• Animation d'ateliers en classe par les T.E.S.• Intervention immédiate des intervenants.• Poursuivre la sensibilisation du personnel, afin de ne pas banaliser les insultes et faire des rappels afin d'augmenter l'utilisation de la fiche d'incident d'intimidation ou d'agression à l'école• Sensibilisation des parents – mise à jour du site internet de l'école,• Soutenir la surveillance active sur les lieux à risque (toilette – parc).• Lors des tournées des directions adjointes, transmission du message sur l'utilisation d'un langage respectueux en tout temps dans l'école et les informer sur le protocole d'intimidation et les façons de dénoncer confidentiellement.• Impliquer deux élèves (1^{er} et 2^e cycle) mandatés pour participer à une partie des rencontres du comité• Offrir une formation aux surveillants (salle de jeux, circulation dans l'école) afin d'intervenir sur la violence verbale et physique auprès des plus jeunes.• Diffuser des messages sur les téléphones pour contrer l'intimidation et leur rappeler les personnes ressources à contacter au besoin.• Journées thématiques pour contrer l'intimidation durant l'année• En 1^{er} secondaire, ateliers sur la cyber intimidation et bien plus avec la policière sociocommunautaire.

« Le conseil d'établissement procède **annuellement à l'évaluation des résultats** de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence. Un **document faisant état de cette évaluation** est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur de l'élève. » (Art. 83.1 LIP). **Bilan présenté au CÉ du 6 juin 2019.**